

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL D'ETAT,

VISAS :

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire
du Congo ;
Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/FP-PC du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 fixant
le statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/426/FP-PC du 29 Décembre 1962 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A des SAF et les textes additifs subsé-
quents ;
Vu le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires de la République ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire du 5
Juin 1970 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur BANZOUZI Georges, Administrateur stagiaire des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF, Directeur de l'Office
National des Forêts à Pointe-Noire est titularisé et nommé au 1° éche-
lon indice 740 de son grade pour compter du 1er Septembre 1968 ACC et
RSMC néant.

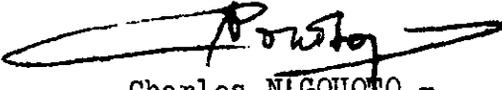
ARTICLE 2.- Le présent arrêté qui prendra effet tant au point de vue de
la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée,
sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 13 Juillet 1970

P. le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Prési-
dent du Conseil d'Etat,

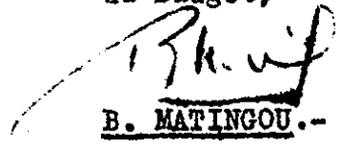
Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,

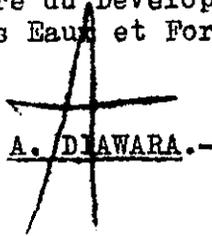

Commandant M. N'GOUABI.-


Charles N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Le Ministre du Développement
Chargé des Eaux et Forêts,


B. MATINGOU.-


A. DIAWARA.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 2
DGT.DGAPE..... 3
DF..... 3
CF..... 2
MINIAGRI..... 1
ONAF..... 2
REGION KOUILOU..... 2
SGCE/BC..... 2
TERRITOIRES..... 3